Publié sur www.creuse.fr le 28/10/2026

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261023-CD2026_0090-DE

SYNTHÈSE

Synthèse

Présentation résumée de l'opération retenue

Contexte :

Le département de la Creuse est un territoire rural avec une difficulté de mobilité très présente pouvant constituer un frein au retour ou à l'accès à l'emploi notamment pour des personnes éloignés du marché du travail et vulnérables. Le projet déposé par le porteur est en lien direct avec cette difficulté et a pour finalité la levée des freins périphériques à l'emploi liés à la mobilité. Le porteur décrit des actions regroupées autour de 2 grandes thématiques qui sont "savoir bouger" et "pouvoir bouger".

Objectif :

L'objectif décrit par le porteur a travers les différentes actions qu'il prévoit de mettre en œuvre est l'accompagnement de participants dans un parcours de mobilité , qui constitue un réel frein au retour à l'emploi. Ce parcours sera individualisé en fonction des problématiques rencontrées par chaque participant et sera constitué de :

- l'identification des freins par un diagnostic,
- la formalisation et la mise en œuvre d'un plan d'action individualisé
- l'acquisition de compétences pour organiser et sécuriser ses déplacements
- l'accès temporaire à une solution matérielle lorsque celle-ci est indispensable
- la progression vers le permis de conduire pour les personnes concernées
- une autonomie accrue permettant l'accès ou le maintien dans l'emploi et la formation.

Publié sur www.creuse.fr le 28/10/2026

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261023-CD2026_0090-DE

Principales actions, moyens prévus et modalités de mises en œuvre

Afin de répondre aux objectifs , les principales actions sont les suivantes :

- Coordination et Ingénierie : animation de l'opération et développement sur l'ensemble du territoire. Un travail partenarial sera également engagé avec les prescripteurs. Le porteur prévoit de justifier cette action à l'aide de compte rendu, de supporte de communication, de tableaux de suivi et des bilans.
- Accompagnement à la mobilité durable : accompagnement individuel et collectif des participants à la recherche de solutions pour une mobilité durable. Le porteur prévoit de justifier l'action à l'aide des prescriptions, des diagnostics, plan d'action, émargements, supports et éléments de suivi.
- Accès au permis de conduire : parcours MIP comprenant l'apprentissage du code et de la conduite. Le porteur prévoit de joindre les éléments composant un dossier stagiaire, évaluation, programmes, émargement, bilans.
- Solution matérielle de mobilité : accès sur la location solidaire des véhicules par les participants pour leur permettre d'accéder à un emploi, une formation, une immersion ou une démarche d'insertion. Le porteur prévoit de joindre les prescriptions, les justificatifs d'éligibilité, les contrats et renouvellements éventuels.

Moyens humains pour la mise en œuvre opérationnelle sont les suivant :

- 1 coordinatrices : 0,80 ETP
- 2 conseillères en mobilité : 1.20 ETP
- 1 enseignant de la conduite : 0,39 ETP
- 1 gestionnaire location : 1 ETP à compter du 15 janvier 2026.

Les moyens financiers prévus par le porteur sont les suivants :

- Ressources (cofinancements publics) : 25 000 €
- Recettes (liées à la location solidaire) : 15 170 €
- Autofinancement : 4.95 €
- Co-financement FSE+ demandé : 90 000 €

Publics cibles

- Demandeurs d'emploi
- Salariés

Publié sur www.creuse.fr le 28/10/2026

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261023-CD2026_0090-DE

Résultats attendus

Le projet présenté par la MEF 23 a pour finalité d'accompagner les politiques d'insertion dans l'emploi en prenant en charge la thématique de la mobilité.

Dans sa demande, le porteur prévoit de cibler au moins 200 participants dont 100 participants hommes et 100 participantes femmes pour l'ensemble de ses actions. L'objectif étant non pas de réaliser un accompagnement global mais d'assurer un accompagnement expert sur les questions liées à la mobilité.

Par ailleurs, le porteur a fixé les attendus chiffrés suivants :

- réalisation d'au moins 150 diagnostics mobilité
- organisation d'environ 80 ateliers "culture mobilité"
- organisation d'une session MIP (Mobilité et Insertion Professionnelle) pour un minimum de 12 participants
- 12 ateliers de gestion du stress pour environ 20 participants
- location solidaire pour au moins 65 particpants.

Calendrier de réalisation

Le déroulement du projet parait cohérent et réaliste par rapport à sa période de réalisation et au déploiement des actions. Le porteur détaille son calendrier d'actions du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026.

Tout d'abord, concernant la coordination , le diagnostic l'accompagnement individuel et la location solidaire, le porteur indique que ces missions sont assurées tout au long de l'année de l'opération. Dès le premier semestre, une session liée à la mobilité et à l'insertion professionnelle a été organisée. Des justificatifs seront demandés au porteur à l'appui de son bilan.

Le porteur indique que le partenariat avec les acteurs du territoire est également réalisé tout au long de l'opération en fonction des évènements organisés sur les thématiques liées à l'emploi, l'insertion ou bien encore la mobilité.

Publié sur www.creuse.fr le 28/10/2026

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261023-CD2026_0090-DE

Tableau récapitulatif des dépenses prévisionnelles

Poste de dépense	Année 1 - 2026		Total	
Dépenses directes hors dépenses de tiers et en nature	**121 658,83 €**	**93,46 %**	**121 658,83 €**	**93,46 %**
Dépenses de personnel	117 698,83 €	96,74 %	117 698,83 €	96,74 %
Dépenses de fonctionnement	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %
Dépenses de prestations externes	3 960,00 €	3,26 %	3 960,00 €	3,26 %
Dépenses de participants	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %
Dépenses indirectes	**8 516,12 €**	**6,54 %**	**8 516,12 €**	**6,54 %**
Total	**130 174,95 €**	**100,00 %**	**130 174,95 €**	**100,00 %**

Tableau récapitulatif général

Type	Année 1 - 2026		Total	
Total des dépenses	**130 174,95 €**	**100,00 %**	**130 174,95 €**	**100,00 %**
Dépenses directes	121 658,83 €	93,46 %	121 658,83 €	93,46 %
Dépenses indirectes	8 516,12 €	6,54 %	8 516,12 €	6,54 %

Publié sur www.creuse.fr le 28/10/2026

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261023-CD2026_0090-DE

Total des ressources	**130 174,95 €**	**100,00 %**	**130 174,95 €**	**100,00 %**
Financement européen sollicité	90 000,00 €	69,14 %	90 000,00 €	69,14 %
Financements publics nationaux	25 000,00 €	19,20 %	25 000,00 €	19,20 %
Recettes	15 170,00 €	11,65 %	15 170,00 €	11,65 %
Autofinancement	4,95 €	0,00 %	4,95 €	0,00 %

Publié sur www.creuse.fr le 28/10/2026

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261023-CD2026_0090-DE

Avis motivé

Présenter le(s) service(s) sollicité(s), les motifs de leur saisine et leurs avis de manière synthétique

L'OI a consulté le comité de sélection par mail le 13 octobre 2026 afin de solliciter son avis sur le choix du porteur de projet ayant déposé une demande de cofinancement FSE+ suite à la publication de l'appel à projet "Appel à projets Nouvelle-Aquitaine_CD23_2026_P1_OSH_Levée des freins périphériques à l'emploi liés à la mobilité" le 31 juillet 2026.

Observations complémentaires du service instructeur sur le projet

RAS

L'instruction a-t-elle été externalisée ?
Non

Après examen du dossier, l'instructeur se prononce comme suit sur la demande de financement FSE+/FTJ
Avis favorable

Publié sur www.creuse.fr le 28/10/2026

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261023-CD2026_0090-DE

Cet avis est motivé par les considérations suivantes. Emettre un avis en opportunité

Après l'examen de la demande de subvention FSE+ présentée par la MEF 23 en réponse à l'appel à projets du Département de la Creuse intitulé "Nouvelle-Aquitaine_CD23_2026_P1_OSH_Levée des freins périphériques à l'emploi liés à la mobilité", le service gestionnaire émet un avis favorable sur le financement de l'opération.

La MEF 23 a acquis une expertise, des compétences et une reconnaissance institutionnelle dans le domaine de la mobilité inclusive lui permettant d'enrichir et d'étendre son offre de services au bénéfice de la population creusoise.

Les actions proposées par le porteur sont cohérentes avec celles attendues dans l'appel à projets sur le soutien et l'accompagnement dans le domaine de la mobilité.

De plus, la MEF 23 dispose de moyens matériels et humains suffisants pour réaliser les objectifs poursuivis (parc de véhicules et de scooters à sa disposition, maillage territorial de l'opération et personnel qualifié pour les différents types d'interventions prévus). Il est important de souligner que le déficit sur les années 2023 et 2024 a été résorbé et que le résultat financier sur l'année 2025 est positif et d'autre part la MEF 23 réalise l'opération mobilité depuis le mois de janvier 2026 sur ses fonds propres, sans avance du FSE+ , ce qui démontre la viabilité financière de cette structure.

En outre, le porteur veille au respect des principes horizontaux par la mise en place de nombreuses actions permettant de garantir l'égalité femmes-hommes, l'absence de discrimination ainsi que l'accessibilité des personnes handicapées.

Le porteur a fait preuve de réactivité et de pertinence quant aux demandes d'informations complémentaires qui lui ont été envoyées dans le cadre de l'instruction.

Enfin, à la lecture de la grille d'analyse des critères de sélection, il est possible de constater la prise en compte de manière optimale de l'ensemble des critères d'éligibilité, de respect des principes horizontaux et des critères de priorisation nationaux et locaux. Conformément à la pondération prévue à l'Appel à projet, le porteur obtient la note de 55 sur 55 (5 points par réponse optimale au critère de sélection).